

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE  
N° 95.00.620.001.0 DU 29 MARS 1995

## Bascule ADN Pesage modèle E47

**DELIVRE PAR :** Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

**EN APPLICATION :** Du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.

**DELIVRE A :** Société ADN Pesage, Z.I. Paris Nord II, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte (France).

**CONCERNANT :** Un instrument de pesage électronique, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, non destiné à la vente directe au public.

**CARACTERISTIQUES :**

Classe de précision	: classe III
Portée maximale (Max)	: $60 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 3\,000 \text{ kg}$
Echelon (e)	: $e \geq 20 \text{ g}$
Nombre maximal d'échelons (n)	: $n \leq 3\,000$
Portée minimale (Min)	: $\text{Min} = 20 e$
Effet maximal soustractif de tare (T)	: $T = - \text{Max}$
Température de fonctionnement	: $- 10 \text{ °C}/+ 40 \text{ °C}$ .

**VALABLE JUSQU'AU** 28 mars 2005.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation, figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 13-1268

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

ANNEXE AU CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE

N° 95.00.620.001.0 DU 29 MARS 1995

**Page 1/6** Les bascules ADN Pesage, modèle "E47" constituent une famille d'instruments de pesage électroniques, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à indication numérique, à échelons uniques, non destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur.

La conformité aux exigences essentielles est réalisée par application de la norme EN 45501.

**1 DESCRIPTION FONCTIONNELLE**

La bascule ADN Pesage modèle "E47" est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un tablier métallique reposant sur un faux tablier (schéma n° 1) fixé en bout de 4 capteurs (schéma n° 4).

Les dimensions du dispositif récepteur de charge sont définies ci-après :

Longueur (L) × largeur (l) (en mm)	Portée maximale (Max) (en kg)
$L \times l = 600 \times 600$	$60 \leq \text{Max} \leq 300$
$600 \times 600 < L \times l \leq 800 \times 800$	$150 \leq \text{Max} \leq 600$
$800 \times 800 < L \times l \leq 1\,000 \times 1\,000$	$300 \leq \text{Max} \leq 1\,500$
$1\,000 \times 1\,000 < L \times l \leq 1\,300 \times 1\,300$	$300 \leq \text{Max} \leq 3\,000$
$1\,300 \times 1\,300 < L \times l \leq 1\,500 \times 1\,500$	$600 \leq \text{Max} \leq 3\,000$

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge (cellule de pesée) constitué par 4 capteurs identiques à jauges de contrainte, des sociétés SCAIME ou HBM, ayant

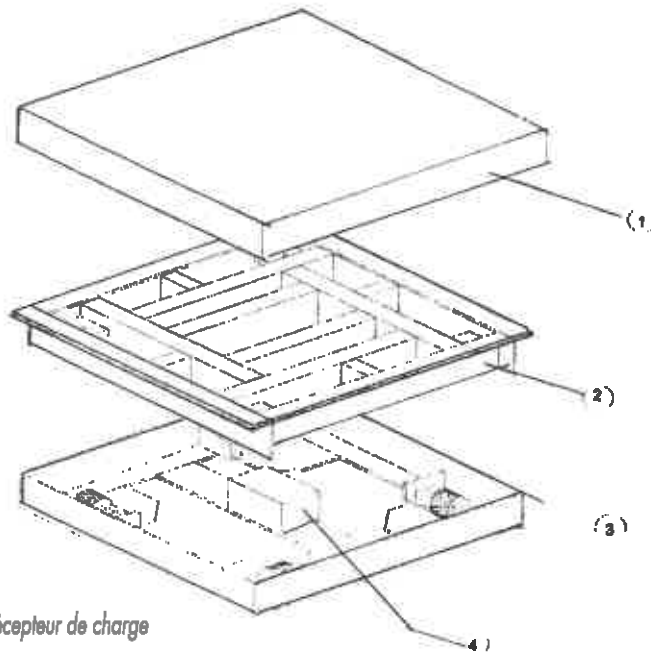
fait l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié, en application du point 8.1 de la Norme EN 45501 et décrit dans le tableau ci-dessous :

Référence des capteurs	Portée maximale de la bascule	Fabricant des capteurs	Numéro du certificat d'essai
F30X 50	60 kg	SCAIME	SDM C9406
Z6C3 50		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94
F30X 50	150 kg	SCAIME	SDM C9406
Z6C3 50		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94
F30X 100	300 kg	SCAIME	SDM C9406
Z6C3 100		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94
F30X 200	600 kg	SCAIME	SDM C9406
Z6C3 200		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94
SB30X 500	1 500 kg	SCAIME	SDM C9404
Z6C3 500		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94
SB30X 1200	3 000 kg	SCAIME	SDM C9404
Z6C3 1000		HBM	NMi n° TC2207 du 27-9-94

**Page 2/6** • un dispositif indicateur ADN Pesage type "Bb" ayant fait l'objet du certificat d'essai numéro I9402 du 9 septembre 1994 en application de la norme EN 45501, délivré par la sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

• un dispositif imprimeur (optionnel) ADN Pesage de type IA24 faisant partie du certificat d'essai du dispositif indicateur ou tout autre dispositif imprimeur compatible faisant l'objet d'un certificat d'essai en application de la norme EN 45501 et délivré par un organisme notifié.

Schéma n° 1 - Schéma du dispositif récepteur de charge d'une bascule installée de manière fixe



- 1) Tablier du dispositif récepteur de charge
- 2) Faux tablier
- 3) Châssis
- 4) Boîtes de raccordement

Lorsque la bascule ADN Pesage modèle "E47" n'est pas installée de manière fixe, elle est munie d'un dispositif de mise à niveau constitué de quatre pieds réglables fixés sous le châssis et d'un dispositif indicateur de niveau constitué par un niveau à bulle fixé rigidement sur le châssis et clairement visible de l'utilisateur (plan n° 20057 B).

- Echelon (e) :  $e \geq 20$  g
- Nombre maximal d'échelons (n) :  $n \leq 3\ 000$
- Portée minimale (Min) :  
Min = 20 e
- Classe de précision : classe III
- Température de fonctionnement :  
- 10 °C/+ 40 °C.

**Page 3/6**    **2 CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES**

La bascule ADN Pesage modèle "E47" est un instrument à échelon unique :

- Portée maximale (Max) :  
 $60\text{ kg} \leq \text{Max} \leq 3\ 000\text{ kg}$

**3 CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES**

Ces caractéristiques sont détaillées dans l'annexe au certificat d'essai numéro I9402 du 9 septembre 1994, cité ci-dessus, et relatif au dispositif indicateur.

Les fonctions de configuration et d'ajustage sont accessibles si l'interrupteur d'autorisation de passage en mode configuration/ajustage a été basculé. L'accès à cet interrupteur est protégé par des scellements conformes au schéma n° 3.

#### 4 SCELLEMENTS

La connexion entre le dispositif équilibré et transducteur de charge et le dispositif indicateur est scellée :

- du côté du dispositif indicateur selon le schéma numéro 3,
- du côté du dispositif récepteur de charge selon le schéma numéro 2.

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet (voir description des dispositifs de scellement schémas n°s 2 et 3).

Cette marque peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système de qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II point 2-3 de la directive 90/384.C.E.E. du 20 juin 1990, art. 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991),
- soit une marque officielle dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

#### 5 INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de la bascule ADN Pesage, modèle "E47" comporte au moins :

- la marque BY93 ou le nom de la Société ADN Pesage,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du certificat d'approbation C.E. de type,
- un emplacement est réservé pour recevoir le marquage C.E. de conformité (voir schéma n° 3),
- de plus, un emplacement sur la face avant du dispositif indicateur est prévu pour recevoir une vignette de vérification périodique.

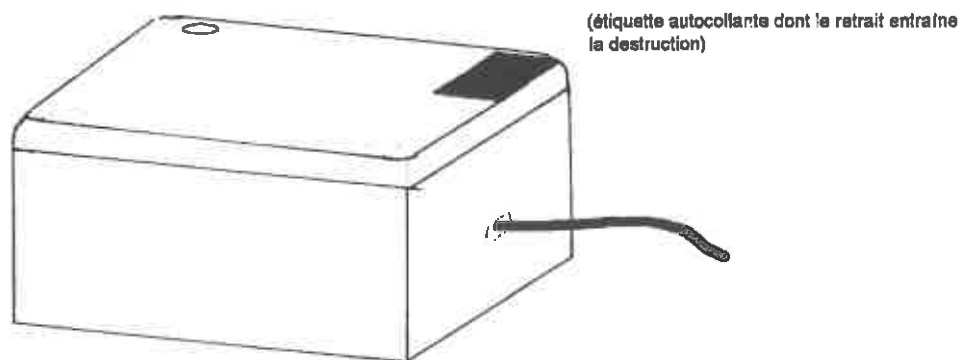
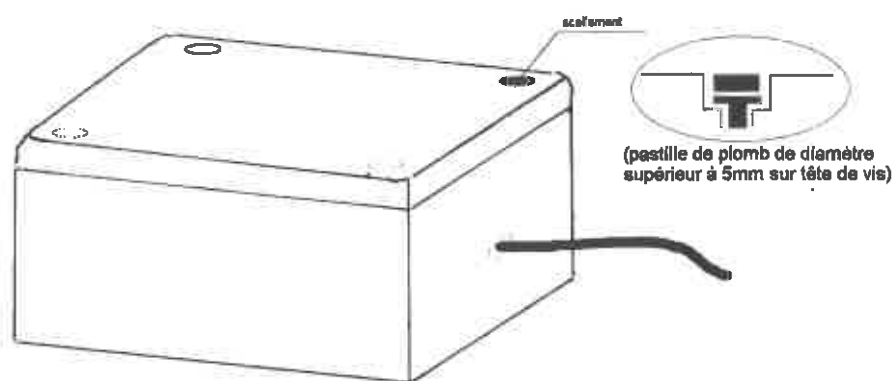
#### 6 REMARQUES

Les messages affichés ou imprimés par les balances AND Pesage modèle "E47", peuvent être traduits dans une langue officielle du pays dans lequel l'instrument est destiné à être mis en service.

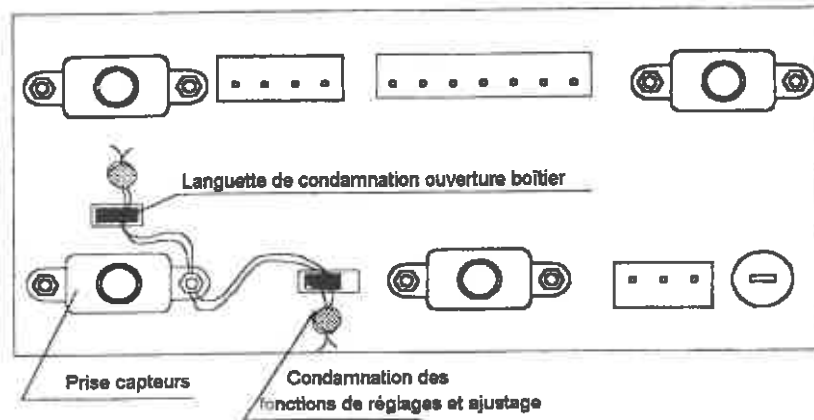
Ce certificat d'approbation C.E. de type ne s'applique qu'à des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.



**Page 4/6** Schéma n° 2 - Sur la boîte de raccordement entre les capteurs et l'indicateur, une pastille de plomb recevant une marque de scellement ou une étiquette autocollante de scellement, interdit l'accès aux connexions.



**Scellement**



**Marquage :**

